

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14876**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Moniteur de squash

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de squash	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3328 - Sport

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire réalise les activités suivantes :

1. Accueil des publics enfants, parents et adultes, avant et après la pratique squash afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité
 2. Encadrement de séances de squash individuelles et collectives en squash en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation en vigueur
 3. Dynamisation dans et autour de son activité
 4. Intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure
 5. Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident
- Capacités attestées
- Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public (enfants, parents et adultes)
 - Gérer le moment qui précède et qui suit la pratique de squash en veillant à la sécurité des pratiquants (enfants, parents et adultes)
 - Organiser des situations d'apprentissage de l'activité squash dans le temps et l'espace (Nombre de personnes par court en fonction du niveau de pratique) adaptées aux spécificités et attentes des publics (enfants et adultes)
 - Mettre en œuvre et adapter son intervention en fonction des publics (âge, niveau, ...) au regard de la séance de squash et du cycle de séances
 - Démontrer, distribuer et/ou expliciter les exercices et gestes techniques en squash
 - Développer l'éthique et les valeurs de l'activité
 - Respecter la réglementation applicable à l'activité (règles technico-tactiques - règles d'arbitrage)
 - Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants pendant la pratique au regard de l'activité squash au regard de la spécificité de l'activité squash
 - Participer à l'organisation, à l'évaluation et à la délivrance des premiers niveaux fédéraux « mes années squash »
 - Aider les pratiquants à s'engager vers des événements (Stages, types d'animation, tournois, ...) adaptés à leurs niveaux
 - Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants au sein de la structure (squash loisir, squash compétition, mini-squash, école de squash)
 - S'intégrer dans la structure et participer à son fonctionnement
 - Auto-évaluer ses interventions
 - Rendre compte des actions menées auprès des responsables
 - Entretenir le matériel
 - Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
 - Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Associations sportives affiliées à la Fédération Française de Squash,

Au sein de structures privées,

Au sein de structures publiques organisant la pratique du squash.

emploi de moniteur, animateur à titre accessoire, occasionnel, secondaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Après un parcours de formation, la certification se compose de 5 blocs de compétences :

Bloc de compétences 1 (BC1) : Accueil des publics enfants, parents et adultes avant et après la pratique de squash afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité

- Observation au poste

- Epreuve écrite
 - Mises en situation pédagogiques individuelle et collective
- Bloc de compétences 2 (BC2) : Encadrement de séances individuelles et collectives de squash en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation en vigueur
- Mises en situation pédagogiques individuelle et collective
 - Entretiens
 - Epreuve technique
- Bloc de compétences 3 (BC3) : Dynamisation dans et autour de l'activité
- Observation au poste de travail
 - Epreuve écrite
 - Entretien
- Bloc de compétences 4 (BC4) : Intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure
- Observation au poste de travail
 - Entretien
 - Mise en situation pratique consistant à corder une raquette
- Bloc de compétences 5 (BC5) : Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident
- attestation aux premiers secours (PSC1 ou AFPS)

Validation des acquis de l'expérience

Le candidat doit compléter le dossier disponible auprès de la FFSquash, accompagné des preuves de l'activité

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, Un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, Le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, Un représentant de la FFSquash ou son suppléant,
En contrat de professionnalisation	X		Un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, Un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, Le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, Un représentant de la FFSquash ou son suppléant,
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X		Un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, Un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, Le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, Un représentant de la FFSquash ou son suppléant,

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, code NSF 335t, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Moniteur de squash avec effet au 14 avril 2012, jusqu'au 14 avril 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Moniteur de squash" avec effet du 14 avril 2017, jusqu'au 21 juillet 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Fédération Française de Squash
2 rue de Paris
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut de Formation du Squash - 2 rue de Paris - 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Historique de la certification :